



Echange de permis de conduire etranger (senegal)

Par **lemythe**, le **28/07/2010 à 13:39**

Bonjour,rrnrnje suis français d'origine senegalaise, j'ai obtenu ma naturalisation en 2008,rrnrnjai obtenu mon permis senegalais pendant un sejour de plus de 6 mois au rnrnsenegal.rrnrnje suis rentré en france il y a peu, et en voulant changer mon permis rnrnsenegalais à la prefecture du raincy, on ma signifié que l'échange etait rnrnimpossible meme en ayant sejournée 6 mois au senegal car cela n'est pas rnrnvalable pour les naturalisés français.rrnrnrnQuelqu'un peut-il me repondre car dans la loi je n'ai vu aucun article ou arreté rnrnmentionnant celà. rnrnmerci par avance.rrnrnrn**Si l'intéressé est de nationalité française, il doit avoir été domicilié au moins 6 mois dans le pays où le permis lui a été délivré.rrnrnSi l'intéressé est de nationalité étrangère, il doit l'avoir obtenu avant la délivrance de son premier titre de séjour.**

Par **Tisuisse**, le **10/08/2010 à 14:19**

Bonjour,rrnrnLes permis de conduire des ressortissants français, passés dans un pays étranger, ne sont valable que dans le pays où ils ont été passés, pas en France. Pour conduire en France, vous devez être titulaire du permis français.

Par **amajuris**, le **17/11/2012 à 15:51**

bjr,rnavez-vous fourni la preuve de votre séjour supérieur à six mois au sénégal ?rncdt